



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de mise à disposition d'équipements de tennis extérieurs situés 1 rue Stanislas Le Compagnon par la Ville de Pontivy à la Ligue de Bretagne de Tennis

DEL-2019-077

Numéro de la délibération : 2019/077

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine public

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 24/06/2019

Date de convocation du conseil : 18/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 18/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, M. Michel GUILLEMOT par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par

Mme Madeleine JOUANDET, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizc PERRAULT

Convention de mise à disposition d'équipements de tennis extérieurs situés 1 rue Stanislas Le Compagnon par la Ville de Pontivy à la Ligue de Bretagne de Tennis

Rapport de Michel JARNIGON

La Ville de Pontivy a réalisé les travaux d'aménagement de six courts de tennis extérieurs, de deux padel éclairés, d'un club house et d'un mur d'entraînement.

Le coût des travaux, honoraires inclus, avoisine 790 000€ HT. La Ligue de Bretagne de Tennis accorde une subvention de 320 000€ et la Fédération de Tennis une subvention de 195 000€, soit un financement cumulé de 65% du coût HT. Pour financer les travaux, la Ligue de Bretagne de Tennis a contracté un prêt.

Il est proposé de conventionner pour une durée de 25 ans avec la Ligue de Bretagne de Tennis en mettant à sa disposition les équipements et les espaces. La convention est une adaptation locale d'un modèle-type de convention élaboré par l'Association Nationale Des Elus du Sport (ANDES).

Cette mise à disposition permettra à la Ligue de Bretagne de Tennis d'organiser des manifestations à caractère départemental et régional et des manifestations nationales, et d'assurer la formation et l'enseignement du tennis. Il va de soi que la majeure partie des créneaux horaires sera affectée au Tennis Club Pondi.

La Ligue de Bretagne de Tennis pourra réaliser des travaux portant modification, agrandissement ou amélioration des installations et locaux mis à disposition sous réserve de l'accord préalable de la Ville.

Nous vous proposons :

- D'approuver le contenu de la convention de mise à disposition d'équipements de tennis extérieurs à la Ligue de Bretagne de Tennis

- D'autoriser Madame la maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 juin 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE

Christine LE STRAT